



Numéro FAQ – 21-022

Prescriptions de protection incendie AEAI, édition 2015

Prescription : 21-15 Rauch- und Wärmeabzugsanlagen

Chiffre, alinéa : [4.8, alinéa 3](#)

Thème : Déclenchement manuel d'un système de mise en surpression

Date de la décision : 04.09.2019

Question:

Selon la directive de protection incendie, un système de mise en surpression mis en marche manuellement ne doit fonctionner qu'en mode balayage. Cette exigence correspond-elle encore à l'état de la technique ?

Réponse du CPPI :

Non, l'état de la technique a progressé depuis l'introduction de la directive de protection incendie. En cas d'activation manuelle, le système de mise en surpression doit donc fonctionner dans le même mode (défini) qu'en cas d'activation automatique.

Demande à l'AJET de modifier la directive à la prochaine révision

Sans portée juridique jusqu'à l'approbation par l'AJET

FAQ publiée